

LES FEMMES ET LES CONFLITS ARMÉS



Le *Programme d'action de Beijing* indique que les effets des conflits armés ou d'autres types de conflits sur les femmes, y compris celles qui vivent dans des territoires sous occupation étrangère, constituent un des douze secteurs de préoccupation les plus importants. Le Programme comprend des stratégies et des mesures pour accroître la participation des femmes à la résolution de conflits au niveau du processus décisionnel, pour protéger les femmes en situation de conflits armés ou autre ou qui vivent dans des territoires sous occupation étrangère, pour réduire les consommations militaires excessives et contrôler la disponibilité des armements, pour promouvoir la résolution non violente de conflits et réduire l'abus des droits de la personne, pour promouvoir la contribution des femmes à l'établissement de la paix, pour protéger et aider les femmes réfugiées et d'autres femmes déplacées qui ont besoin de protection internationale.

Les femmes, les hommes, les filles et les garçons qui vivent au sein de collectivités touchées par un conflit subissent les effets de la guerre différemment. Bien que les femmes et les enfants représentent la majorité des victimes civiles des conflits actuels, les femmes sont également des combattantes, des participantes, des dirigeantes, des négociatrices, des artisanes de la paix et des activistes. Elles jouent aussi un rôle capital dans la prévention, la gestion et la résolution de conflits, dans l'exécution de mesures humanitaires et dans la consolidation de la paix après les conflits.*

TENDANCES

- Le Canada est un des principaux défenseurs des droits de la femme et de l'égalité entre les sexes. Grâce à son travail sur la protection des civils et des enfants en situation de conflit armé et sur les femmes, la paix et la sécurité, le Canada est également un porte-parole de longue date de l'intégration d'une perspective qui tient compte de l'égalité entre les sexes aux processus humanitaires, aux conflits armés et à la consolidation de la paix.
- En 2004, les lignes directrices de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) qui reconnaissaient la persécution fondée sur le sexe ont été appliquées à 1 121 demandes; 625 (56 p. 100) d'entre elles ont été approuvées, 482 (43 p. 100) ont été refusées et 14 (1 p. 100) ont été abandonnées ou retirées.

- Depuis 1988, le programme « Femmes à risque », aide les femmes réfugiées qui se trouvent en situation dangereuse et a fourni un domicile sans danger ainsi que la possibilité d'un meilleur avenir à plus de 3 059 femmes et enfants.

VERS L'ÉGALITÉ

Voici quelques exemples d'initiatives fédérales :

- Le Programme sur la protection d'urgence permet au Canada de répondre à la demande du Haut commissaire des Nations Unies (ONU) pour les réfugiés d'aider les réfugiés admissibles, qui doivent être protégés de façon urgente, à se réinstaller. Ce sont les femmes réfugiées qui en ont le plus bénéficié.
- En 2001, le gouvernement du Canada a appuyé la création d'un Comité canadien sur les femmes, la paix et la sécurité. Le Comité représente une coalition nationale de membres de la société civile, du gouvernement et du Parlement dont la mission est de faire progresser les objectifs établis dans la Résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.
- Affaires étrangères Canada collabore étroitement avec l'Agence canadienne de développement international et d'autres ministères pour faire progresser les objectifs du Canada à cette fin.
- Le Programme de sécurité humaine, établi par le Canada en 1999, a soutenu plus de 300

projets internationaux, y compris des initiatives pour faire progresser les droits de la femme en Afghanistan, au Soudan, au Sri Lanka et ailleurs.

- Le Canada faisait partie du Conseil de sécurité de l'ONU lorsque la Résolution 1325 a été adoptée en 2000. Cette résolution historique se fonde sur les résolutions existantes du Conseil sur les enfants et la protection des civils et constitue la première résolution du Conseil de sécurité à traiter exclusivement des femmes en situation de conflit armé.
- Le Canada a créé et préside le groupe « Amis des femmes, de la paix et de la sécurité » dont le siège est à New York. Cette coalition de 27 États, de représentantes et représentants d'organismes de l'ONU et d'organismes non gouvernementaux discute des priorités aux fins de la mise en oeuvre et du dynamisme de la Résolution 1325.
- Le Canada et le Royaume-Uni ont créé l'Initiative de formation sur la problématique homme-femme pour le personnel militaire et civil qui participe à des opérations de paix. L'ONU a utilisé ces modules dans l'élaboration de ses propres modules normaux de formation des casques bleus.
- L'intégration d'une perspective qui tient compte de l'égalité entre les sexes aux fins des mesures humanitaires a été cernée comme une priorité lors des discussions bilatérales entre le Canada, les organismes de l'ONU, la Croix-Rouge et les partenaires d'organismes non gouvernementaux. Le Canada a financé un nombre d'initiatives connexes, y compris la création d'une politique d'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes aux fins du Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU et l'évaluation en 2000 de la mise en oeuvre de la politique sur les femmes réfugiées du Haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR). Le Canada s'est également fait le champion de l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans le processus d'appel global inter-institutions de l'ONU.
- Le Canada a joué un rôle déterminant pour obtenir l'inclusion d'une liste détaillée de crimes fondés sur le sexe parmi les statuts de la Cour pénale internationale, pour faire en sorte que

du personnel et des juges experts en violence contre les femmes soient nommés à la Cour et que les femmes soient adéquatement représentées parmi la magistrature et le personnel. En 2000, des lois exhaustives ont été adoptées aux fins de la mise en oeuvre des statuts de la Cour pénale internationale dans le droit canadien.

- Le Canada demeure un chef de file dans la campagne internationale pour interdire les mines antipersonnel. En outre, en tant qu'État partie à la Convention d'Ottawa, le Canada était présent à la première conférence d'examen de la Convention qui a eu lieu au Kenya en 2004 et a participé activement à la promotion et au soutien du *Plan d'action de Nairobi 2005-2009*.
- Le programme canadien d'action contre les mines exige l'intégration d'analyses comparatives entre les sexes et l'inclusion de femmes et de filles dans la conception des projets, dans les processus décisionnels et comme bénéficiaires des programmes. En plus de s'assurer que les femmes sont considérées dans les projets qu'il finance, le Canada fait également la promotion d'une attention accrue au genre et à l'action contre les mines en finançant l'établissement des lignes directrices de l'ONU pour l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans les programmes d'action contre les mines.
- Le Canada, conjointement avec le HCNUR et d'autres organismes et États, cherche à améliorer la sécurité au sein des camps de réfugiés en considérant leur disposition et leur plan, leurs politiques de gestion et la présence de combattants et de criminels.

* Pour de plus amples renseignements sur les activités canadiennes concernant les femmes, la paix et la sécurité, veuillez consulter : www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/human-rights/resolution-1325-response-fr.asp.